

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 847

18 novembre 2000

**SOMMAIRE**

Arbeco S.A., Luxembourg . . . . .	page 40650	ProLogis Japan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40627
Argest Gestion en Architecture S.A., Luxembourg	40643	ProLogis Netherlands I, S.à r.l., Luxembourg . . .	40627
A.S.T., International Holding S.A., Luxembourg	40644	ProLogis Netherlands X, S.à r.l., Luxembourg . . .	40628
Atag Gestion de Fortune (Luxembourg) S.A., Luxembourg	40650	ProLogis Netherlands XI, S.à r.l., Luxembourg . .	40628
Athenum International S.A.H., Luxembourg . . . .	40654	ProLogis Netherlands XII, S.à r.l., Luxembourg . .	40628
Attart Investment Holding S.A., Luxembourg . . . .	40651	ProLogis Netherlands XIII, S.à r.l., Luxembourg . .	40629
Autostrade Finance S.A., Luxembourg . . . . .	40654	ProLogis Netherlands XIV, S.à r.l., Luxembourg . .	40629
Auxinvest S.A., Luxembourg . . . . .	40655	ProLogis Netherlands XV, S.à r.l., Luxembourg . .	40630
Avafin Re S.A., Luxembourg . . . . .	40651	ProLogis Poland, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40630
Avaibel Re, Luxembourg . . . . .	40650	ProLogis UK XIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40630
Axiome de Ré S.A., Luxembourg . . . . .	40655	ProntoFund Advisory S.A.H., Luxembourg 40631,	40632
Belladonna, S.à r.l., Schrasssig . . . . .	40647	Provac S.A., Luxembourg . . . . .	40632
Blue Dog S.A.H., Luxembourg . . . . .	40650	Provider Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	40633
Bourbon Immobilière S.A. . . . .	40655	Quanlux S.A., Luxembourg . . . . .	40634
Carestellux S.A., Luxembourg . . . . .	40645, 40646	Ramatech S.A., Luxembourg . . . . .	40642
Carifac S.A., Senningerber . . . . .	40656	Real Properties S.A., Luxembourg . . . . .	40634
Carrier 1 International S.A., Luxembourg 40647,	40649	Red Star Line S.A., Luxembourg . . . . .	40633
C.E.W., Central Europa Wine S.A., Steinfort . . . . .	40652, 40654	Relay S.A., Luxembourg . . . . .	40634
Comptoir International du Papier S.A., Luxembourg . . . . .	40655, 40656	Restor S.A., Luxembourg . . . . .	40624
Entreprise de Montage Jacques Streff, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40646	Restaurant Europacamping Nommerlayen, S.à r.l., Nommern . . . . .	40633
Fingamma S.A., Luxembourg . . . . .	40654	R.D.I., Research & Development International S.A., Luxembourg . . . . .	40635
Mermaid Investments S.A., Luxembourg . . . . .	40610	Royal 22 Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40637
Nando's International Investments S.A., Luxembourg . . . . .	40610	Sagis Gallica S.A., Luxembourg . . . . .	40635
New Car Marketing, S.à r.l., Mamer . . . . .	40622	Sagral S.A., Luxembourg . . . . .	40638
New Lecta S.A., Luxembourg . . . . . 40610, 40618,	40622	Sands Point Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40634
New Trans Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	40622	SAP International S.A., Luxembourg . . . . .	40635
Nyala S.A.H., Luxembourg . . . . .	40623	Satellite Systems & Services S.A., Luxembourg . .	40639
Océane S.A., Luxembourg . . . . .	40622	Scala Advisory S.A.H., Luxembourg . . . . .	40637
Octane Investments S.A., Luxembourg . . . . .	40623	Schalang S.A., Luxembourg . . . . .	40639
Ocular Developments S.A., Luxembourg . . . . .	40623	Sebastian, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40641
Parefa S.A., Luxembourg . . . . .	40624	Sebo Network S.A., Luxembourg . . . . .	40641
Participations et Procédés Industriels S.A., Luxembourg . . . . .	40624	Serinha S.A.H., Luxembourg . . . . .	40641
Particorp S.A., Luxembourg . . . . .	40625	Servitia S.A., Luxembourg . . . . .	40639
Phoenix Biocycle Industries A.G., Luxembourg . . . .	40625	Seven Seas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40643
Pilati S.A., Luxembourg . . . . .	40631	Seventer S.A., Luxembourg . . . . .	40643
Prisca S.A., Luxembourg . . . . .	40633	Siam Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	40640
Pro Mundo Industries S.A., Luxembourg . . . . .	40625	Sikkim S.A., Luxembourg . . . . .	40643
Procobel S.A., Luxembourg . . . . .	40623	Silgef Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40643
ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Luxembourg . .	40626	Simba S.A., Luxembourg . . . . .	40644
ProLogis Germany, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40626	Simex Sport International S.A., Luxembourg . . .	40641
ProLogis Italy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40626	Sisco S.A., Luxembourg . . . . .	40644
		Sitcom Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40644
		Sitcom International S.A., Luxembourg . . . . .	40644
		Sithia S.A., Luxembourg . . . . .	40645

**MERMAID INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 65.749.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 11 juillet 2000, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs Mesdames Nicolas Thommes et Andrea Dany et nomme en leur remplacement:
  - Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
  - Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
 Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs auxquels décharge pleine et entière a été accordée pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.
3. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Marc Koeune et nomme en son remplacement:
  - Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à Carabella, CH-6582 Pianezzo.
4. L'assemblée décide à l'unanimité de convertir la devise d'expression du capital social de la société pour l'exprimer dorénavant en Euro (au cours de 1936 ITL = 1 EUR) soit trente-trois mille cinq cent soixante-neuf virgule soixante-dix Euros (EUR 33.569,70) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999 suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998. L'assemblée décide en outre de supprimer la valeur nominale des deux cent trente (230) actions.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39212/693/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 60.648.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.  
Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39223/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**NEW LECTA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.198.

In the year two thousand, on the nineteenth of June.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary with office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg corporation denominated NEW LECTA S.A., with its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscribed in the register of commerce of and in Luxembourg under section B and the number 72.198.

The Corporation was incorporated by a deed of the undersigned notary on 14 October, 1999.

The Articles of Incorporation has been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 13, 1999.

The meeting of shareholders is presided by Mr Stef Oostvogels, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman designates as secretary Ms Mariana Korving, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting of shareholders designates as teller Ms Delphine Tempé, lawyer, residing in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those repre

sented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the shares representing the whole subscribed capital of EUR 1,395,769.68 of NEW LECTA S.A., are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Modification of the authorized share capital by the cancellation of 7,609 class G1 shares and the creation of 7,609 additional class G2 shares.

2. Renewal of the authorization granted to the board of directors to increase, during a period of five years, once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital pursuant to article 32 of the Company Act of 10 August 1915.

3. Reduction of the number of warrants to be issued by the cancellation of 7,609 class G1 warrants.

4. Modification of the provisions of the article 5.2 (authorized capital) and 5.10 (warrants) as follows:

*5.2. Authorized capital*

Besides and apart from the subscribed capital, the authorized capital of the Corporation is set at EUR 294,512.16 to be divided into:

- |       |        |                                       |
|-------|--------|---------------------------------------|
| I.    | 7,351  | Ordinary shares of class C1A,         |
| II.   | 7,617  | Ordinary shares of class C1B,         |
| III.  | 760    | Ordinary shares of class C2A,         |
| IV.   | 783    | Ordinary shares of class C2B,         |
| V.    | 5,352  | Ordinary shares of class C3A,         |
| VI.   | 5,519  | Ordinary shares of class C3B,         |
| VII.  | 1,184  | Ordinary shares of class D,           |
| VIII. | 16,833 | Ordinary shares of class G1,          |
| IX.   | 11,253 | Ordinary shares of class G2,          |
| X.    | 47,500 | Preferential H non voting shares, and |
| XI.   | 10,000 | Ordinary shares of class I,           |

all with a par value of EUR 2.58 (two Euros fifty-eight Cents) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 19 June 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 1,690,281.84.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is authorised to proceed to such issues of 12,500 ordinary class G1 shares and 11,253 ordinary class G2 shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. The remainder of such amount of increased capital may only be subscribed for by the holders of warrants, issued in accordance with Article 5.10 of these articles of incorporation, and issued in the form of shares.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

*5.10. Warrants*

The board of directors is authorized, within the authorized capital, to issue and sell 90,399 warrants, divided into:

- |       |        |                       |
|-------|--------|-----------------------|
| I.    | 7,351  | class C1A warrants,   |
| II.   | 7,617  | class C1B warrants,   |
| III.  | 760    | class C2A warrants,   |
| IV.   | 783    | class C2B warrants,   |
| V.    | 5,352  | class C3A warrants,   |
| VI.   | 5,519  | class C3B warrants,   |
| VII.  | 1,184  | class D warrants,     |
| VIII. | 4,333  | class G1 warrants,    |
| IX.   | 47,500 | class H warrants, and |
| X.    | 10,000 | class I warrants,     |

entitling the holders of such warrants to subscribe for up to 42,899 ordinary shares and up to 47,500 preferential non voting shares, divided into respectively:

- I. 7,351 class C1A ordinary shares,
- II. 7,617 class C1B ordinary shares,
- III. 760 class C2A ordinary shares,
- IV. 783 class C2B ordinary shares,
- V. 5,352 class C3A ordinary shares,
- VI. 5,519 class C3B ordinary shares,
- VII. 1,184 class D ordinary shares,
- VIII. 4,333 class G1 ordinary shares,
- IX. 47,500 class H preferential non voting shares, and
- X. 10,000 class I ordinary shares,

to be issued by the Corporation.

The class C1A, class C1B, class C2A, class C2B, class C3A, class C3B, class D, class G1, and class I shares issued following the exercise of the warrants shall have the same rights as the existing ordinary shares of respectively class C1A, class C1B, class C2A, class C2B, class C3A, class C3B, class D, class G1 and class I.

The other terms and conditions of the warrants shall be determined by the board of directors.

The board of directors is specially authorised to proceed to such issues of warrants and shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe and to purchase the warrants or to subscribe to each class of shares to be issued, whether such preferential right is general or limited to one or more particular classes of shares.

5. Waiver of the pre-emption rights of the existing shareholders (resulting from the articles 5.4 and 5.5. of the articles of association) with respect to the transfers of shares of class G1 and/or class G2 to be issued to NEW LECTA TRUSTEE COMPANY LIMITED and to be transferred to Mr Alain Merle, Mr Denis Cramazou, Mr Bernard, Lefebvre, Mr Jacques Lanneau and/or Mr Pierre de Talancé.

6. Modification of the redemption rights with respect to the class G2 shares and modification of the provisions of article 5.9 as follows:

The Corporation may not redeem its own shares. However, the Corporation shall be entitled, in accordance with article 49-8 of the company law, to redeem:

a. all or part of the class E shares at par in the event that all or part of the class D warrants shall have ceased to produce any effect and shall be deemed cancelled for any purpose pursuant to the restated and amended shareholders agreement relating to the Corporation dated 7 December 1999 between the shareholders and the warrant holders of the Corporation (the «Shareholders Agreement»);

b. pro rata amongst each of the class G2 shareholders, all or part of 9,026 class G2 shares at par in the event that all or part of the class G1 warrants (referred to in section 6.02 (a) of the Shareholders Agreement) shall have ceased to produce any effect and shall be deemed cancelled for any purpose pursuant to the Shareholders Agreement; and

c. pro rata amongst each of the class G2 shareholders, all or part of 2,227 class G2 shares at par in the event that all or part of the class G1 warrants (as referred to in section 6.02 (b) of the Shareholders Agreement) shall have ceased to produce any effect and shall be deemed cancelled for any purpose pursuant to the Shareholders Agreement, and under the condition to respect all other provisions foreseen by art. 49-8 of company law.

7. Change of the date of the annual general meeting of shareholders to the 25th day of the month April and modification of the first paragraph of article 8 accordingly.

8. Statutory elections.

The general meeting of shareholders, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

#### *First resolution*

The meeting of shareholders decides to modify the authorized share capital, by the cancellation of 7,609 class G1 shares and the creation of 7,609 additional class G2 shares, so that the authorized capital of the Corporation is set at EUR 294,512.16 to be divided into:

- I. 7,351 Ordinary shares of class C1A,
- II. 7,617 Ordinary shares of class C1B,
- III. 760 Ordinary shares of class C2A,
- IV. 783 Ordinary shares of class C2B,
- V. 5,352 Ordinary shares of class C3A,
- VI. 5,519 Ordinary shares of class C3B,
- VII. 1,184 Ordinary shares of class D,
- VIII. 16,833 Ordinary shares of class G1,
- IX. 11,253 Ordinary shares of class G2,
- X. 47,500 Preferential H non voting shares, and
- XI. 10,000 Ordinary shares of class I,

all with a par value of EUR 2.58 (two Euros fifty-eight Cents) per share.

#### *Second resolution*

The meeting of shareholders decides to renew the authorization granted to the board of directors to increase, during a period of five years, ending on June 19, 2000, once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital pursuant to article 32 of the Company Act of 10 August 1915, to the same terms and conditions. Especially, the Board is authorised to cancel or limit the preferential subscription right of the former shareholders, at the moment of the issue of aforesaid shares, on the basis of a directors report to the shareholders meeting, dated June 16, 2000, that remains attached to the present deed.

*Third resolution*

The meeting of shareholders decides, as a consequence of the heretofore taken resolutions, to reduce the number of warrants to be issued by the cancellation of 7,609 class G1 warrants.

*Fourth resolution*

The meeting of shareholders decides, in accordance with the above heretofore taken resolutions, to modify the provisions of the article 5.2 (authorized capital) and 5.10 (warrants) as follows:

*5.2. Authorized capital*

Besides and apart from the subscribed capital, the authorized capital of the Corporation is set at EUR 294,512.16 to be divided into:

- |       |        |                                       |
|-------|--------|---------------------------------------|
| I.    | 7,351  | Ordinary shares of class C1A,         |
| II.   | 7,617  | Ordinary shares of class C1B,         |
| III.  | 760    | Ordinary shares of class C2A,         |
| IV.   | 783    | Ordinary shares of class C2B,         |
| V.    | 5,352  | Ordinary shares of class C3A,         |
| VI.   | 5,519  | Ordinary shares of class C3B,         |
| VII.  | 1,184  | Ordinary shares of class D,           |
| VIII. | 16,833 | Ordinary shares of class G1,          |
| IX.   | 11,253 | Ordinary shares of class G2,          |
| X.    | 47,500 | Preferential H non voting shares, and |
| XI.   | 10,000 | Ordinary shares of class I            |

all with a par value of EUR 2.58 (two Euros fifty-eight Cents) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 19 June 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 1,690,281.84.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is authorised to proceed to such issues of 12,500 ordinary class G1 shares and 11,253 ordinary class G2 shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. The remainder of such amount of increased capital may only be subscribed for by the holders of warrants, issued in accordance with Article 5.10 of these articles of incorporation, and issued in the form of shares.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

*5.10. Warrants*

The board of directors is authorized, within the authorized capital, to issue and sell 90,399 warrants, divided into:

- |       |        |                       |
|-------|--------|-----------------------|
| I.    | 7,351  | class C1A warrants,   |
| II.   | 7,617  | class C1B warrants,   |
| III.  | 760    | class C2A warrants,   |
| IV.   | 783    | class C2B warrants,   |
| V.    | 5,352  | class C3A warrants,   |
| VI.   | 5,519  | class C3B warrants,   |
| VII.  | 1,184  | class D warrants,     |
| VIII. | 4,333  | class G1 warrants,    |
| IX.   | 47,500 | class H warrants, and |
| X.    | 10,000 | class I warrants,     |

entitling the holders of such warrants to subscribe for up to 42,899 ordinary shares and up to 47,500 preferential non voting shares, divided into respectively:

- |       |        |   |
|-------|--------|---|
| I.    | 7,351  | class C1A ordinary shares,                  |
| II.   | 7,617  | class C1B ordinary shares,                  |
| III.  | 760    | class C2A ordinary shares,                  |
| IV.   | 783    | class C2B ordinary shares,                  |
| V.    | 5,352  | class C3A ordinary shares,                  |
| VI.   | 5,519  | class C3B ordinary shares,                  |
| VII.  | 1,184  | class D ordinary shares,                    |
| VIII. | 4,333  | class G1 ordinary shares,                   |
| IX.   | 47,500 | class H preferential non voting shares, and |
| X.    | 10,000 | class I ordinary shares,                    |

to be issued by the Corporation.

The class C1A, class C1B, class C2A, class C2B, class C3A, class C3B, class D, class G1, and class I shares issued following the exercise of the warrants shall have the same rights as the existing ordinary shares of respectively class C1A, class C1B, class C2A, class C2B, class C3A, class C3B, class D, class G1 and class I.

The other terms and conditions of the warrants shall be determined by the board of directors.

The board of directors is specially authorised to proceed to such issues of warrants and shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe and to purchase the warrants or to subscribe to each class of shares to be issued, whether such preferential right is general or limited to one or more particular classes of shares.

*Fifth resolution*

The meeting of shareholders accept the waiver of the pre-emption rights of the existing shareholders (resulting from the articles 5.4 and 5.5. of the articles of association) with respect to the transfers of shares of class G1 and/or class G2 to be issued to NEW LECTA TRUSTEE COMPANY LIMITED and to be transferred to Mr Alain Merle, Mr Denis Cramazou, Mr Bernard Lefebvre, Mr Jacques Lanneau and/or Mr Pierre de Talancé.

*Sixth resolution*

The meeting of shareholders resolves to modify the redemption rights with respect to the class G2 shares and to modify the provisions of article 5.9 as follows:

The Corporation may not redeem its own shares. However, the Corporation shall be entitled, in accordance with article 49-8 of the company law, to redeem:

a. all or part of the class E shares at par in the event that all or part of the class D warrants shall have ceased to produce any effect and shall be deemed cancelled for any purpose pursuant to the restated and amended shareholders agreement relating to the Corporation dated 7 December 1999 between the shareholders and the warrant holders of the Corporation (the «Shareholders Agreement»);

b. pro rata amongst each of the class G2 shareholders, all or part of 9,026 class G2 shares at par in the event that all or part of the class G1 warrants (referred to in section 6.02 (a) of the Shareholders Agreement) shall have ceased to produce any effect and shall be deemed cancelled for any purpose pursuant to the Shareholders Agreement; and

c. pro rata amongst each of the class G2 shareholders, all or part of 2,227 class G2 shares at par in the event that all or part of the class G1 warrants (as referred to in section 6.02 (b) of the Shareholders Agreement) shall have ceased to produce any effect and shall be deemed cancelled for any purpose pursuant to the Shareholders Agreement, and under the condition to respect all other provisions foreseen by art. 49-8 of company law.

*Seventh resolution*

The meeting of shareholders resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders to the 25th day of the month April and consequently modification of the first paragraph of article 8 which will read as follows:

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 25th day of the month April, at 10.00 a.m.

No resolutions has been taken vis-à-vis the last point of the agenda.

The Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée NEW LECTA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 72.198.

Ladite société a été constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 14 octobre 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 13 décembre 1999.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Mariana Korving, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mademoiselle Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés. Ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.395.769,68, de NEW LECTA sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du capital autorisé de la société par l'annulation de 7.609 actions de la classe G1 et la création de 7.609 actions supplémentaires de la classe G2.

2. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter, pour une période de 5 ans, en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.

3. Réduction du nombre de warrants à émettre en supprimant 7.609 warrants de la classe G1.

4. Modification des dispositions des articles 5.2 (capital autorisé) et 5.10 (warrants) comme suit.

#### 5.2. Capital autorisé

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 294.512,16 divisé en:

I	7.351	actions ordinaires classe C1A;
II	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III	760	actions ordinaires classe C2A;
IV	783	actions ordinaires classe C2B;
V	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII	16.833	actions ordinaires classe G1;
IX	11.253	actions ordinaires classe G2;
X	10.000	actions ordinaires de classe I;
XI	47,500	actions privilégiées sans droit de vote H;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 juin 2005, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.690.284,42.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 12.500 actions ordinaires de classe G1 et 11.253 actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions;

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

#### 5.10. Warrants

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé, à émettre et à vendre 90.399 warrants divisés en:

I	7.351	warrants classe C1A;
II	7.617	warrants classe C1B;
III	760	warrants classe C2A;
IV	783	warrants classe C2B;
V	5.352	warrants classe C3A;
VI	5.519	warrants classe C3B;
VII	1.184	warrants classe D;
VIII	4.333	warrants classe G1;
IX	47.500	warrants classe H, et
X	10.000	warrants classe I,

autorisant les porteurs de tels warrants à souscrire jusqu'à 42.899 actions ordinaires et jusqu'à 47.500 actions privilégiées sans droit de vote, divisées respectivement en:

I	7.351	actions ordinaires classe C1A;
II	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III	760	actions ordinaires classe C2A;
IV	783	actions ordinaires s classe C2B;
V	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII	4.333	actions ordinaires classe G1;
IX	47.500	actions privilégiées classe H;
X	10.000	actions ordinaires classe I,

à émettre par la Société.

Les actions de classe C1A, classe C1B, classe C2A, classe C2B, classe C3A, classe C3B, classe D, classe G1 et classe I émises suite à l'exercice des warrants auront les mêmes droits que ceux des actions ordinaires existantes respectivement des actions de classe C1A, classe C1B, classe C2A, classe C2B, classe C3A, classe C3B, classe D classe G1 et classe I.

Les autres modalités et conditions des warrants seront déterminées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions de warrants et actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel, pour souscrire et acheter les warrants ou souscrire à chaque classe d'action à émettre, que le droit préférentiel de souscription soit général ou limité à une ou plusieurs classes particulières d'actions.

5. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel (résultant des articles 5.4 et 5.5. des statuts de la société) en relation avec les transferts d'actions de la classe G1 et/ou de la classe G2 à émettre à NEW LECTA TRUSTEE COMPANY LIMITED et à transférer à Messieurs Alain Merle, Denis Cramazou, Bernard Lefebvre, Jacques Lanneau et ou Pierre de Talancé.

6. Modification des clauses du droit de rachat par rapport aux actions de la classe G2 et modification des dispositions de l'article 5.9 comme suit:

#### *5.9. Rachat d'actions*

La Société ne peut pas racheter ses propres actions. Néanmoins, la Société a le droit, conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, de racheter:

(a) tout ou partie des actions classe E au pair au cas où tout ou partie des warrants classe D doivent avoir cessé de produire tout effet et doivent être considérés comme annulés à toutes fins en vertu de la convention modifiée des actionnaires du 7 décembre 1999 relative à la Société entre les actionnaires et les porteurs de warrants de la Société («la convention actionnaires»);

(b) au prorata des détenteurs des 9.026 actions de la classe G2 au pair au cas où tout ou partie des warrants de la classe G1 (mentionnés dans la section 6.02 (a) de la convention actionnaires) ont cessé de produire tout effet et doivent être considérés comme annulés à toutes fins en vertu de la convention des actionnaires, et;

(c) au prorata des détenteurs des 2.227 actions de la classe G2 au pair au cas où tout ou partie des warrants de la classe G1 (mentionnés à la section 6.02 (b) de la convention actionnaires) doivent avoir cessé de produire tout effet et doivent être considérés comme annulés à toutes fins en vertu de ladite convention des actionnaires

et à condition de respecter toutes les autres dispositions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés.

7. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société au 25<sup>ème</sup> jour du mois d'avril et modification subséquente du premier alinéa de l'article 8 des statuts.

8. Nominations statutaires.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a examiné les différents points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les dispositions relatives au capital autorisé de la société en annulant de 7.609 actions de la classe G1 et en créant de 7.609 actions supplémentaires de la classe G2.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter, pour une période de 5 ans, en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés. Plus spécialement, le Conseil est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, au moment de l'émission des actions précitées, sur base d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires, daté du 16 juin 2000, qui reste annexé au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de réduire le nombre de warrants à émettre en supprimant 7.609 warrants de la classe G1.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier les dispositions des articles 5.2 (capital autorisé) et 5.10 (warrants) comme suit.

#### *5.2. Capital autorisé*

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 294.512,16 divisé en:

I	7.351	actions ordinaires classe C1A;
II	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III	760	actions ordinaires classe C2A;
IV	783	actions ordinaires classe C2B;
V	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII	16.833	actions ordinaires classe G1;
IX	11.253	actions ordinaires classe G2;
X	10.000	actions ordinaires de classe I;
XI	47.500	actions privilégiées sans droit de vote H;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 juin 2005, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.690.284,42.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 12.500 actions ordinaires de classe G1 et 11.253 actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions;

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

#### 5.10. Warrants

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé, à émettre et à vendre 90,399 warrants divisés en:

I	7.351	warrants classe C1A;
II	7.617	warrants classe C1B;
III	760	warrants classe C2A;
IV	783	warrants classe C2B;
V	5.352	warrants classe C3A;
VI	5.519	warrants classe C3B;
VII	1.184	warrants classe D;
VIII	4.333	warrants classe G1;
IX	47.500	warrants classe H, et
X	10.000	warrants classe I,

autorisant les porteurs de tels warrants à souscrire jusqu'à 42.899 actions ordinaires et jusqu'à 47.500 actions privilégiées sans droit de vote, divisées respectivement en:

I	7.351	actions ordinaires classe C1A;
II	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III	760	actions ordinaires classe C2A;
IV	783	actions ordinaires classe C2B;
V	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII	4.333	actions ordinaires classe G1;
IX	47.500	actions privilégiées classe H;
X	10.000	actions ordinaires classe I;

à émettre par la Société.

Les actions de classe C1A, classe C1B, classe C2A, classe C2B, classe C3A, classe C3B, classe D, classe G1 et classe I émises suite à l'exercice des warrants auront les mêmes droits que ceux des actions ordinaires existantes respectivement des actions de classe C1A, classe C1B, classe C2A, classe C2B, classe C3A, classe C3B, classe D classe G1 et classe I.

Les autres modalités et conditions des warrants seront déterminées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions de warrants et actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel, pour souscrire et acheter les warrants ou souscrire à chaque classe d'action à émettre, que le droit préférentiel de souscription soit général ou limité à une ou plusieurs classes particulières d'actions.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte la renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel (résultant des articles 5.4 et 5.5. des statuts de la société) en relation avec les transferts d'actions de la classe G1 et/ou de la classe G2 à émettre à NEW LECTA TRUSTEE COMPANY LIMITED et à transférer à Messieurs Alain Merle, Denis Cramazou, Bernard Lebeuvre, Jacques Lanneau et/ou Pierre de Talancé.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les clauses du droit de rachat par rapport aux actions de la classe G2 et modifie les dispositions de l'article 5.9 comme suit:

#### 5.9. Rachat d'actions

La Société ne peut pas racheter ses propres actions. Néanmoins, la Société a le droit, conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, de racheter:

a. tout ou partie des actions classe E au pair au cas où tout ou partie des warrants classe D doivent avoir cessé de produire tout effet et doivent être considérés comme annulés à toutes fins en vertu de la convention modifiée des actionnaires du 7 décembre 1999 relative à la Société entre les actionnaires et les porteurs de warrants de la Société («la convention actionnaires»);

b. au prorata des détenteurs des 9.026 actions de la classe G2 au pair au cas où tout ou partie des warrants de la classe G1 (mentionnés dans la section 6.02 (a) de la convention actionnaires) ont cessé de produire tout effet et doivent être considérés comme annulés à toutes fins en vertu de la convention des actionnaires; et

c. au prorata des détenteurs des 2.227 actions de la classe G2 au pair au cas où tout ou partie des warrants de la classe G1 (mentionnés à la section 6.02 (b) de la convention actionnaires) doivent avoir cessé de produire tout effet et doivent être considérés comme annulés à toutes fins en vertu de ladite convention des actionnaires

et à condition de respecter toutes les autres dispositions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés.

*Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de porter la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société au 25<sup>ème</sup> jour du mois d'avril et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, en accord avec la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 25<sup>ème</sup> jour du mois d'avril à 10.00 heures.

Aucune résolution n'a été prise par rapport au dernier point à l'ordre du jour.

Le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte en français, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, M. Korving, D. Tempe, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 124S, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

J. Delvaux.

(39226/208/512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**NEW LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.198.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2000, acté sous le n° 429/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

(39227/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**NEW LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.198.

L'an deux mille, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société dénommée NEW LECTA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.198,

ladite société a été constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 14 octobre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 47547,

et dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 19 juin 2000, en voie de dépôt au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration de la Société du 21 juin 2000,

une copie de ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social actuel de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.395.769,68, divisé en:

I	113.852	actions ordinaires classe A1;
II	113.858	actions privilégiées sans droit de vote A2;
III	22.460	actions ordinaires classe B;
IV	13.652	actions ordinaires classe C1A;
V	14.146	actions ordinaires classe C1B;
VI	2.324	actions ordinaires classe C2A;
VII	2.396	actions ordinaires classe C2B;
VIII	5.500	actions ordinaires classe C3A;
IX	5.670	actions ordinaires classe C3B;
X	1.453	actions ordinaires de classe D;
XI	468	actions ordinaires de classe E;
XII	100.000	actions ordinaires de classe J1;
XIII	15.000	actions privilégiées sans droit de vote J2;
XIV	9.700	actions privilégiées sans droit de vote K;
XV	90.361	actions privilégiées avec droit de vote X1;
XVI	30.121	actions privilégiées sans droit de vote X2;
XVII	35	actions privilégiées sans droit de vote Y;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

2.- Qu'aux termes du premier alinéa de l'article 5.2 des statuts, la société a, à côté et en sus du capital social souscrit, un capital autorisé de la société qui est fixé à EUR 294.512,16 divisé en:

I	7.351	actions ordinaires classe C1A;
II	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III	760	actions ordinaires classe C2A;
IV	783	actions ordinaires classe C2B;
V	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII	16.833	actions ordinaires classe G1;
IX	11.253	actions ordinaires classe G2;
X	10.000	actions ordinaires de classe J;
XI	47.500	actions privilégiées sans droit de vote H;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5.2. des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 juin 2005, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.690.284,42.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 12.500 actions ordinaires de classe G1 et 11.253 actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions;

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

3.- Que dans sa réunion du 21 juin 2000 le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital de EUR 55.072,68 (cinquante-cinq mille soixante-douze virgule soixante-huit Euros), représentée par 11.231 actions ordinaires classe G1, augmentée d'une prime d'émission de EUR 59,34 par action, totalisant EUR 666.447,54 et 10.115 actions ordinaires classe G2, augmentée d'une prime d'émission de EUR 11,42 par action, totalisant EUR 115.513,30, à constater en une ou plusieurs fois.

Plus particulièrement encore, ledit Conseil d'Administration a donné pouvoir au comparant pour faire constater authentiquement les souscriptions et libérations réalisées dans le cadre du capital autorisé à réaliser, conformément à l'autorisation qui précède, et sur requête du comparant, la réalisation d'une première tranche d'augmentation de capital à concurrence EUR 43.514,28 (quarante-trois mille cinq cent quatorze mille virgule vingt-huit Euros) est constatée,

en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 1.395.769,68 (un million trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-neuf virgule soixante-huit Euros) à EUR 1.439.283,96 (un million quatre cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois virgule quatre-vingt-seize Euros),

par la création de:

- 8.684 (huit mille six cent quatre-vingt-quatre) actions ordinaires classe G1, d'une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action, entièrement libérées, augmentée d'une prime d'émission de EUR 59,34, soit une prime d'émission totale de EUR 515.308,56;

- 8.182 (huit mille cent quatre-vingt-deux) actions ordinaires classe G2, d'une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action, entièrement libérées, augmentée d'une prime d'émission de EUR 11,42, soit une prime d'émission totale de EUR 93.438,44;

libérées comme dit ci-avant, et jouissant des droits et avantages tels que prévus par les statuts,

sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants, par rapport aux actions ordinaires de la classe G1 et G2, conformément aux dispositions du prédit article 5.2. des statuts,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les souscripteurs dans les proportions tels que renseignés ci-dessus

moyennant une contribution en espèces totale (capital + prime d'émission) de EUR 652.261,28 (six cent cinquante-deux mille deux cent soixante et un virgule vingt-huit Euros), se répartissant comme suit entre les différentes classes d'actions;

– EUR 537.713,28 (valeur nominale + prime) pour les 8.684 actions ordinaires classe G1;

– EUR 114.548 (valeur nominale + prime) pour les 8.182 actions ordinaire classe G2.

4.- La réalisation de la tranche d'augmentation de capital ci-dessus décrite, est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 652.261,28 (six cent cinquante-deux mille deux cent soixante et un virgule vingt-huit Euros), se trouve être à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 1.439.283,96 (un million quatre cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois virgule quatre-vingt-seize Euros), et les articles 5.1 et 5.2 des statuts, version anglaise et française, auront dorénavant la teneur suivante:

### Version anglaise

#### 5.1. Subscribed capital.

The subscribed capital of the corporation is set at EUR 1,439,283.96 divided into:

- I. 113,852 Ordinary shares of class A1,
- II. 113,858 Preferential A2 non voting shares,
- III. 22,460 Ordinary shares of class B,
- IV. 13,652 Ordinary shares of class C1A,
- V. 14,146 Ordinary shares of class C1B,
- VI. 2,324 Ordinary shares of class C2A,
- VII. 2,396 Ordinary shares of class C2B,
- VIII. 5,500 Ordinary shares of class C3A,
- IX. 5,670 Ordinary shares of class C3B,
- X. 1,453 Ordinary shares of class D,
- XI. 468 Ordinary shares of class E,
- XII 8,684 Ordinary shares of class G1,
- XIII 8,182 Ordinary shares of class G2,
- XIV. 100,000 Ordinary shares of class J1,
- XV. 15,000 Preferential J2 non voting shares,
- XVI. 9,700 Preferential K non voting shares,
- XVII. 90,361 Preferential X1 voting shares,
- XVIII. 30,121 Preferential X2 non voting shares,
- XVIII.35 Preferential Y non voting shares,

all with a par value of EUR 2.58 (two Euros fifty-eight Cents) per share.

#### 5.2. Authorized capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorized capital of the Corporation is set at EUR 250,997.88 to be divided into:

- I. 7,351 Ordinary shares of class C1A,
- II. 7,617 Ordinary shares of class C1B,
- III. 760 Ordinary shares of class C2A,
- IV. 783 Ordinary shares of class C2B,
- V. 5,352 Ordinary shares of class C3A,
- VI. 5,519 Ordinary shares of class C3B,
- VII. 1,184 Ordinary shares of class D,
- VIII. 8.149 Ordinary shares of class G1,
- IX. 3,071 Ordinary shares of class G2,
- X. 47,500 Preferential H non voting shares, and
- XI. 10,000 Ordinary shares of class I

all with a par value of EUR 2.58 (two Euros fifty-eight Cents) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 19 June 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 1,646,767.56.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is authorised to proceed to such issues of 3,816 ordinary class G1 shares and 3,071 ordinary class G2 shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. The remainder of such amount of increased capital may only be subscribed for by the holders of warrants, issued in accordance with Article 5.10 of these articles of incorporation, and issued in the form of shares.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

### **Version française**

#### *5.2. Capital souscrit*

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.439.283,96, divisé en:

I	113.852	actions ordinaires classe A1;
II	113.858	actions privilégiées sans droit de vote A2;
III	22.460	actions ordinaires classe B;
IV	13.652	actions ordinaires classe C1A;
V	14.146	actions ordinaires classe C1B;
VI	2.324	actions ordinaires classe C2A;
VII	2.396	actions ordinaires classe C2B;
VIII	5.500	actions ordinaires classe C3A;
IX	5.670	actions ordinaires classe C3B;
X	1.453	actions ordinaires de classe D;
XI	468	actions ordinaires de classe E;
XII	8.684	actions ordinaires de classe G1
XIII	8.182	actions ordinaires de classe G2
XIV	100.000	actions ordinaires de classe J1;
XV	15.000	actions privilégiées sans droit de vote J2;
XVI	9.700	actions privilégiées sans droit de vote K;
XVII	90.361	actions privilégiées avec droit de vote X1;
XVIII	30.121	actions privilégiées sans droit de vote X2;
XVIII	35	actions privilégiées sans droit de vote Y;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

#### *5.2. Capital autorisé*

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 250.997,8816 divisé en:

I	7.351	actions ordinaires classe C1A;
II	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III	760	actions ordinaires classe C2A;
IV	783	actions ordinaires classe C2B;
V	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII	8.149	actions ordinaires classe G1;
IX	3.071	actions ordinaires classe G2;
X	10.000	actions ordinaires de classe j;
XI	47.500	actions privilégiées sans droit de vote H;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 juin 2005, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.646.767,56.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 3.816 actions ordinaires de classe G1 et 3.071 actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions;

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

*Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 348.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 125S, fol. 9, case 10. – Reçu 263.122 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

J. Delvaux.

(39228/208/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**NEW LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.198.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2000, acté sous le n° 468/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

(39229/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**NEW CAR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.852.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2000, vol. 317, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NEW CAR MARKETING, S.à r.l.

Signature

(39225/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**NEW TRANS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.227.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2000, vol. 317, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NEW TRANS LUX, S.à r.l.

Signature

(39230/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**OCEANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.405.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 12 août 1998*

Le Conseil accepte la nomination de MRM CONSULTING S.A. au poste de Commissaire aux Comptes en remplacement de DEBELUX AUDIT S.A. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2002.

OCEANE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39232/690/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**NYALA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 36.598.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2000*

L'Assemblée accepte la démission de M. Yves Bayle de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mlle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour NYALA S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39231/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**OCTANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 58.370.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39233/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**OCULAR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 59.684.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39234/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**PROCOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 15.214.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2000*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour la société  
Signature

(39247/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**PAREFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 40.429.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2000*

Acceptation de la démission des sociétés MUTUELLES DU MANS ASSURANCES I.A.R.D., MUTUELLE DU MANS ASSURANCES VIE et LE MANS FINANCE, Administrateurs.

Décharge à leur donner jusqu'à ce jour par 50 % des actionnaires, 50 % (VECCHIA MUTUA GRANDINE ED EGUAGLIANZA) ayant décidé de s'abstenir.

Acceptation de la démission de Monsieur Bruno Mercier du poste de Commissaire aux Comptes.

Décharge à lui donner jusqu'à ce jour par 50 % des actionnaires, 50 % (VECCHIA MUTUA GRANDINE ED EGUAGLIANZA) ayant décidé de s'abstenir.

Acceptation de la démission de la FIDUCIAIRE CONTINENTALE du poste de réviseur d'entreprises. Décharge à lui donner jusqu'à ce jour par 50 % des actionnaires, 50 % (VECCHIA MUTUA GRANDINE ED EGUAGLIANZA) ayant décidé de s'abstenir.

Nomination de Monsieur Leonardo Fassati, demeurant à Via Durini 15 I-20122 Milano et de Monsieur Pier Ugo Andreini, demeurant à Via Boccaccio 25 I-20123 Milano et Monsieur Jacques Mahaux, demeurant à 15, rue du Lingenthal, B-6700 Waltzing (Arlon) comme nouveaux administrateurs avec effet ce jour. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée de 2006.

Nomination de BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., siégeant au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg comme commissaire aux Comptes avec effet ce jour.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2006.

Pour la société  
PAREFA S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39237/005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**PARTICIPATIONS ET PROCEDES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 6.518.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2000*

Affectation du résultat: le résultat de l'exercice est réparti comme suit:

Bénéfice reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 1999 . . . . .	LUF 40.789.161
Perte de l'exercice . . . . .	LUF <u>(784.140)</u>
Solde bénéficiaire à reporter . . . . .	LUF 40.005.021

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Les mandat d'administrateur de Mme Magrith Augsburg, M. Jean Wagener et M. Pierre Keller venant à échéance, il vous est proposée de les renouveler pour une période de un (1) année, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2000.

Le mandat du Commissaire aux comptes, DEBELUX AUDIT S.A., 5, rue Emile Bian, Luxembourg est renouvelé pour une période d'une (1) année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Signature.

(39240/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**RESTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Par la présente le soussigné donne sa démission comme membre du Conseil d'Administration et comme administrateur-délégué de la

RESTOR S.A.

siège à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon

avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

R. Marchal.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39274/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**PARTICORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.078.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PARTICORP S.A.  
Signature

(39239/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**PARTICORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.078.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 100.000.000,- est converti à EUR 2.478.935,25, puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 2.479.000,-, représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 2.479.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société  
PARTICORP S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39238/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**PHOENIX BICYCLE INDUSTRIES A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 69.658.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39242/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**PRO MUNDO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 69.562.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 005, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39261/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share Capital: EUR 18,550.-**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 63.269.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholders of the Company taken on June 22nd, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, James S. Lyon, Edward S. Nekritz, Edward F. Long, John Cutts, and K. Dane Brooksher as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («Société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

In Luxembourg, Date: June 22nd, 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39248/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Germany, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share Capital: EUR 18,000.-**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.856.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholders of the Company taken on June 22nd, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, James S. Lyon, Edward S. Nekritz, Edward F. Long, John Cutts, and K. Dane Brooksher as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («Société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

In Luxembourg, Date: June 22nd, 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39249/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Italy, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 18.000,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.857.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 22 juin 2000*

Il a été décidé que:

1. Les démissions de Messieurs Jeffrey H. Schwartz, James S. Lyon, Edward S. Nekritz, Edward F. Long, John Cutts et K. Dane Brooksher en tant que gérants de la Société avec effet au 22 juin 2000 et la démission de Robert Watson en tant que gérant de la Société avec effet au 14 janvier 2000 ont été acceptées.

2. Décharge a été accordée aux gérants aux gérants pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été élue en tant que gérant unique de la Société.

Le nouveau gérant a été élu pour une durée se terminant le 31 décembre 2002 et a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature individuelle.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39250/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Japan, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share Capital: EUR 17,000.-**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.192.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholders of the Company taken on June 22nd, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, Robin von Weiler, James S. Lyon, Edward S. Nekritz, and Edward F. Long, as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («Société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

4. The registered office of the Company has been transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In Luxembourg, Date: June 22nd, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39251/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Netherlands I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 2,832,000.-**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.621.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, Robin von Weiler, Irving F. Lyons III, Charles de Portes, James S. Lyon, Edward Nekritz, Edward F. Long, John Cutts and K. Dane Brooksher as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39252/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Netherlands X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 13,000.-**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.314.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher and John Cutts, as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39253/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**ProLogis Netherlands XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 13,000.-**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.315.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher and John Cutts, as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39254/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**ProLogis Netherlands XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.-**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.897.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher and John Cutts, and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39255/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Netherlands XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.898.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher and John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39256/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Netherlands XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.731.

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39257/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProLogis Netherlands XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.-**Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.732.*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39258/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**ProLogis Poland, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 18,000.-**Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.732.*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, James S. Lyon, Edward S. Nekritz, Edward F. Long, John Cutts and K. Dane Brooksher as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr. Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39259/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: GBP 236,000.-**Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.893.

Pursuant to a share purchase agreement executed on June 29, 2000, all the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e. ProLogis European Finance, S.à r.l. have been transferred to ProLogis Netherlands, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by its manager.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

ProLogis Directorship, S.à r.l.  
P. Cassells  
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39260/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**PILATI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 47.356.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.  
Signature

(39243/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**PILATI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 47.356.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 27 mai 2000*

- Affectation du résultat au report à nouveau.

Le siège social de la société est désormais domicilié: FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J. Pilati	P. Pilati	F. Marquillie
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39244/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ProntoFund ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.691.

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée ProntoFund ADVISORY S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.691,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C 1995, page numéro 20459.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stefano Tabanelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederic Van Haepere, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Solange Velter et Monsieur Stefano Giovanetti, tous deux employés privés, demeurant à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, est restée annexée au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

Sont également restées annexées audit procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société les procurations émanant des actionnaires représentés.

B: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les trois mille (3.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocation préalable.

C: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations dans la société d'investissement à capital variable ProntoFund, ainsi que l'administration et le développement de cette participation. Elle servira notamment et exclusivement de conseiller en investissement à ProntoFund.

La société n'exerce pas une activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

La Société fait partie du Groupe Intesa. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations dans la société d'investissement à capital variable ProntoFund, ainsi que l'administration et le développement de cette participation. Elle servira notamment et exclusivement de conseiller en investissement à ProntoFund.

La société n'exerce pas une activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

La Société fait partie du Groupe Intesa. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Tabanelli, F. Van Haepere, S. Velter, S. Giovanetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 125S, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2000.

J. Delvaux.

(39262/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**ProntoFund ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.691.

*Contrat de domiciliation*

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 22 juin 1995 entre la société d'investissement à capital variable ProntoFund ADVISORY S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme avec siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée et est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties suivant un préavis de 6 mois.

Aux fins de réquisition  
Pour ProntoFund ADVISORY S.A.  
Société Anonyme Holding  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(39263/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**PROVAC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.276.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

*Le Conseil d'Administration*

(39264/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**PRISCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 54.026.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.  
Signature

(39245/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**PRISCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 54.026.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 29 avril 2000*

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Le siège social de la société est désormais domicilié: FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie	R. Bonnet	F. Marquillie
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39246/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4<sup>ème</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 40.480.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Secrétaire du conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 005, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39265/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**RED STAR LINE S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 42.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

*Pour RED STAR LINE S.A.*

(39269/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**RESTAURANT EUROPACAMPING NOMMERLAYEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Nommern.  
R. C. Luxembourg B 24.510.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 98, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ  
Signature

(39273/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**QUANLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4<sup>ème</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 41.592.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

*Secrétaire du conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 005, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39266/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 65.092.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

*Secrétaire du conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39268/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**RELAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 42.803.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

*Secrétaire du conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39270/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SANDS POINT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 19.308.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

Pour SANDS POINT HOLDING  
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(39280/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**R.D.I., RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 34.823.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

R.D.I., RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A.

Signature

(39271/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**R.D.I., RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 34.823.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1er janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 53.600.000,- est converti à EUR 1.328.709,29 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 1.329.000,- représenté par 21.900 actions sans désignations de valeur nominale.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-neuf mille Euros (1.329.000,-) représenté par vingt et un mille neuf cents (21.900) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société*

R.D.I., RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39272/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SAGIS GALLICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 65.856.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

*Pour extrait conforme*

*Signature*

*Secrétaire du conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39277/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.029.

—  
L'an deux mille, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SAP INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.029,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C n° 355 du 1<sup>er</sup> décembre 1989,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mai 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sergio Bergamaschi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 172.354 (cent soixante-douze mille trois cent cinquante-quatre) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Changement, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, de la clôture de l'exercice social pour la porter au 30 septembre au lieu du 30 juin de chaque année et modification conséquente de l'article 14 des statuts (versions française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of October of each year and shall terminate on the 30th of September of the next year.

2.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 1999 se terminera le 30 juin 2000, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000, se terminera le 30 septembre 2000, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 2000 ainsi que celui se terminant le 30 septembre 2000, se tiendront le dernier lundi du mois de novembre 2000 à midi (12.00) heures.

3.- Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 30 septembre au lieu du 30 juin de chaque année, et modifie en conséquence l'article 14 des statuts (versions française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of October of each year and shall terminate on the 30th of September of the next year.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 1999 se terminera le 30 juin 2000, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000, se terminera le 30 septembre 2000,

et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 2000 ainsi que celui se terminant le 30 septembre 2000, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 2000 à midi (12.00) heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, S. Bergamaschi, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

J. Delvaux.

(39281/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**ROYAL 22 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 47.674.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.  
Signature

(39275/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**ROYAL 22 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 47.674.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 15 juin 2000*

- Affectation du résultat au report à nouveau  
- Le siège social de la société est désormais domicilié: FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie	R. Bonnet	F. Marquillie
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39276/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SCALA ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.697.

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée SCALA ADVISORY S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 51.697,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C - 1995, page numéro 20331.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stefano Tabanelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederic Van Haepere, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Solange Velter et Monsieur Stefano Giovanetti, tous deux employés privés, demeurant à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, est restée annexée au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

Sont également restées annexées au dit procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société les procurations émanant des actionnaires représentés.

B: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les trois mille (3.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocation préalable.

C: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

° Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations dans la société d'investissement à capital variable Scala, ainsi que l'administration et le développement de cette participation. Elle servira notamment et exclusivement de conseiller en investissement à Scala.

La société n'exerce pas une activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

La Société fait partie du Groupe Intesa. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations dans la société d'investissement à capital variable SCALA, ainsi que l'administration et le développement de cette participation. Elle servira notamment et exclusivement de conseiller en investissement à SCALA.

La société n'exerce pas une activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

La Société fait partie du Groupe Intesa. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: S. Tabanelli, F. Van Haepere, S. Velter, S. Giovanetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 125S, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2000.

J. Delvaux.

(39283/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SAGRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.973.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
SAGRAL S.A.  
Signature*

(39278/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SAGRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.973.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2000*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

A partir de l'exercice social commençant le 1er janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 60.000.000,- est converti à EUR 1.487.361,15 représenté par 60.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million quatre cent vingt-sept mille trois cent soixante et un Euros et quinze Cents (EUR 1.487.361,15) représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société  
SAGRAL S.A.  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39279/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SATELLITE SYSTEMS & SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 37.182.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2000*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Apuration de la perte reportée . . . . .	USD	48.351,49
Affectation à la réserve légale . . . . .	USD	6.678,84
Report sur l'exercice suivant: . . . . .	USD	78.546,55
Bénéfice de l'exercice . . . . .	USD	133.576,88

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Madame Patricia Thill et nomme comme nouvel administrateur Madame Paule Kettenmeyer, demeurant au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Signature.

(39282/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SCHALANG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.545.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuisen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39284/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SERVITIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 14.241.

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée SERVITIA, avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 14.241,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 1976, publié au Mémorial C - 1976, page numéro 12215,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C - 1998, page numéro 4782.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Deschenaux, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stefano Tabanelli, Secrétaire Général, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Arnoldo Lanteri, Vice-Président et Monsieur François Diderich, Administrateur Directeur, demeurant tous deux à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, est restée annexée au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

Sont également restées annexées audit procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société les procurations émanant des actionnaires représentés.

B: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les quarante mille (40.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocation préalable.

C: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

° Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** L'objet de la société est de rendre des services d'administration, notamment de faire, en se limitant à la seule tenue des comptes, tous travaux de comptabilité ainsi que toutes opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement à l'objet ainsi déterminé.

La Société fait partie du Groupe Intesa. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** L'objet de la société est de rendre des services d'administration, notamment de faire, en se limitant à la seule tenue des comptes, tous travaux de comptabilité ainsi que toutes opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement à l'objet ainsi déterminé.

La Société fait partie du Groupe Intesa. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Deschenaux, S. Tabanelli, A. Lanteri, F. Diderich, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 125S, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2000.

J. Delvaux.

(39288/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SIAM CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1953 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.345.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2000*

*Première résolution*

Les actionnaires approuvent la démission du Conseil d'Administration de Madame Anne Berthomieu, employée privée, demeurant à L-1953 Luxembourg, et lui accordent décharge pleine et entière de l'exercice de son mandat.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires approuvent la démission du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Sebastiano Polignone, employé privé demeurant à B-7100 la Louvière, et lui accordent décharge pleine et entière de l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

Est nommé administrateur Monsieur Rocco Cristallo, employé privé, demeurant à B-7100 La Louvière.

*Quatrième résolution*

Est nommée Contrôleur aux Comptes, Madame Wilmo Claudine, employée privée, demeurant à B-7100 La Louvière.

Pour extrait conforme  
D. Cristallo

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(39291/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

40641

**SEBASTIAN, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 12.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(39285/281/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SEBO NETWORK S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.382.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société du 17 juin 2000 que le siège de la société a été transféré au

22-24, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39286/312/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SERINHA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 49.442.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2000*

L'assemblée ratifie la nomination de Mademoiselle Gaby Goedert aux fonctions d'administrateur et reconduit le mandat des trois administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour la société

Signature

(39287/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.286.

L'an deux mille, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.286,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C n° 595 du 23 novembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 5364.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sergio Bergamaschi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 220.300 (deux cent vingt mille trois cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Changement, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, de la clôture de l'exercice social pour la porter au 30 septembre au lieu du 30 juin de chaque année et modification subséquente de l'article 14 des statuts (version française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of October of each year and shall terminate on the 30th of September of the next year.

2.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 1999 se terminera le 30 juin 2000, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000, se terminera le 30 septembre 2000, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 2000 ainsi que celui se terminant le 30 septembre 2000, se tiendront le dernier lundi du mois de novembre 2000 à midi (12.00) heures.

3.- Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 30 septembre au lieu du 30 juin de chaque année, et modifie en conséquence de l'article 14 des statuts (versions française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of October of each year and shall terminate on the 30th of September of the next year.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 1999 se terminera le 30 juin 2000, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000, se terminera le 30 septembre 2000,

et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 2000 ainsi que celui se terminant le 30 septembre 2000, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 2000 à midi (12.00) heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, S. Bergamaschi, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

J. Delvaux.

(39295/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**RAMATECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.789.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(39267/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**SEVEN SEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 73.183.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SEVEN SEAS HOLDING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39289/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SEVENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.710.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SEVENTER S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39290/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SIKKIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 46.761.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SIKKIM S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39292/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SILGEF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.552.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SILGEF HOLDING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39293/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**ARGEST GESTION EN ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth-Paquet.  
R. C. Luxembourg B 50.848.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2000, vol. 266, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH  
Signature

(39401/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**SIMBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 55.175.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SIMBA S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39294/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SISCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.721.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2000.

*Pour SISCO S.A.*  
*Société Anonyme*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(39296/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SITCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 67.303.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SITCOM HOLDING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39297/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.858.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SITCOM INTERNATIONAL S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39298/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

---

**A.S.T. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2000.

A.S.T. INTERNATIONAL HOLDING S.A.  
Signature

(39402/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**SITHIA S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. FINCONDOR S.A., Société Anonyme).**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.611.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
SITHIA S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39299/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2000.

**CARESTELLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.964.

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARESTELLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.964, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 août 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 539 du 21 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Wim Vandewiele, employé privé, demeurant à B-1700 Dilbeek,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

Augmentation du capital social souscrit par capitalisation d'une partie du compte courant actionnaire CARESTEL MOTORWAY SERVICES S.A., soit la somme de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à quarante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (42.500.000,- LUF) par la création de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à quarante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (42.500.000,- LUF) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une partie du compte courant actionnaire de la société CARESTEL MOTORWAY SERVICES S.A. à concurrence d'un montant de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF).

*Souscription et libération*

L'augmentation de capital est intégralement souscrite par la société CARESTEL MOTORWAY SERVICES S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-9051 St. Denijs-Westrem, ici représentée par Monsieur Wim Vandewiele, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Gand, le 26 juin 2000.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée par l'apport et la transformation en capital d'une partie du compte courant actionnaire de la société CARESTEL MOTORWAY SERVICES S.A. d'un montant de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF).

L'existence de la créance de CARESTEL MOTORWAY SERVICES S.A. résulte d'une balance générale au 31 mai 2000 qui demeurera ci-annexée.

La créance de CARESTEL MOTORWAY SERVICES S.A. ainsi transformée en capital fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par DEBELUX AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées, telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les modes d'évaluation et nous confirmons que les valeurs auxquelles conduisent les modes d'évaluation décrits ci-avant correspondent au moins au pair comptable des 4.000 (quatre mille) actions nouvelles à émettre en contrepartie de l'incorporation des créances dans le capital social.»

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (42.500.000,- LUF) représenté par quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Vandewiele, M. Strauss, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 125S, fol. 3, case 2. – Reçu 400.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

F. Baden.

(39426/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

#### **CARESTELLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

F. Baden.

(39427/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

#### **ENTREPRISE DE MONTAGE JACQUES STREFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 62.511.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 242 du 15 avril 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 janvier 1999, acte publié au Mémorial C n° 257 du 13 avril 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 17, case 17, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENTREPRISE DE MONTAGE*

*JACQUES STREFF, S.à r.l.*

*KPMG Experts Comptables*

*Signature*

(39473/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

**BELLADONNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5360 Schrassig, 40, rue d'Otrange.  
R. C. Luxembourg B 67.998.

Le bilan au 6 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 21, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

(39415/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

**CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.864.

In the year two thousand, on the thirteenth of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on August 13, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 783 of October 28, 1998; the articles of association were amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on May 16, 2000, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Kees van Ophem, general counsel, residing in Zurich, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Laurent Lazard, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mr Guy Arendt, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment to the Company's Articles of Incorporation to increase the number of shares that the Board of Directors is authorized to issue from 55,000,000 to 100,000,000.

2. Amendment to the Company's Articles of Incorporation to authorize the Board of directors to fix record dates for shareholder's meetings, dividend entitlement and other specified purposes.

3. Amendment to the Company's Articles of Incorporation to eliminate the shareholder's option for shares to be issued in bearer form.

4. Any matter properly brought before the shareholders at the special meeting or any adjournment thereof, including procedural matters relating to the conduct of the meeting under the Luxembourg Company Law.

II. The notice of the present extraordinary general meeting has been made by registered letters on May 15, 2000. A copy of such notice, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, out of the 41.719.178 shares in circulation, 32.368.440 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend the Company's Articles of Incorporation so that the authorized capital is increased from its present amount of one hundred ten million United States dollars (110,000,000.- USD) to two hundred million United States dollars (200,000,000.- USD) and to amend accordingly the second paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5, second paragraph:** The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred million United States dollarS (200,000,000.- USD) to be divided into one hundred million (100,000,000) shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each.»

The present resolution has been adopted as follows:

- votes «FOR»: 32.353.723  
- votes «AGAINST»: 6.928  
- abstentions from voting: 7.789.

The authorized capital has been increased after the general meeting has taken knowledge of the special report of the board of directors, enclosed in the hereabove said notice, established pursuant to article 32-3 paragraph 5 of the law on commercial companies.

*Second resolution*

The general meeting decides to authorize the Board of directors to fix record dates for shareholder's meetings, dividend entitlement and other specified purposes and to insert a new paragraph in Article 5 in the Articles of Incorporation, immediately preceding Article 6, which will have the following wording:

«**Art. 5, last paragraph:** For the purpose of determining the shareholders entitled to notice of or to vote at any meeting of shareholders or any adjournment thereof, or entitled to receive payment of any dividend or other distribution or allotment of any rights, or entitled to exercise any rights in respect of any change, conversion or exchange of stock or for the purpose of any lawful action, the board of directors may fix, in advance, a record date, which shall not be more than sixty days nor less than ten days before the date of such meeting, nor more than fifty days prior to any other action.»

The present resolution has been adopted as follows:

- votes «FOR»: 30.310.293
- votes «AGAINST»: 1.867
- abstentions from voting: 2.056.280.

*Third resolution*

The general meeting decides to eliminate the shareholder's option for shares to be issued in bearer form and to amend accordingly the eighth paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5, eighth paragraph:** Shares shall be issued in registered form, unless the board of directors otherwise determines.»

The present resolution has been adopted as follows:

- votes «FOR»: 30.299.205
- votes «AGAINST»: 8.369
- abstentions from voting: 2.060.866.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le treize juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 783 du 28 octobre 1998 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 16 mai 2000, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Kees van Ophem, general counsel, demeurant à Zurich, qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

1. Modification des statuts de la société pour augmenter le nombre d'actions que le conseil d'administration est autorisé à émettre de 55.000.000 à 100.000.000.

2. Modification des statuts de la société pour autoriser le conseil d'administration à fixer des dates d'enregistrement pour les assemblées générales des actionnaires, l'attribution de dividendes et pour d'autres fins spécifiques.

3. Modification des statuts de la société pour éliminer la possibilité pour les actionnaires d'opter pour des actions au porteur.

4. Toute matière dûment présentée aux actionnaires lors de l'assemblée extraordinaire, en ce compris les questions de procédure relatives à la conduite de l'assemblée en droit luxembourgeois.

II. La convocation à la présente assemblée générale extraordinaire a été faite par lettres recommandées en date du 15 mai 2000. Une copie de la dite convocation, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 41.719.178 actions existantes, 32.368.440 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que celle-ci peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société, de sorte que le capital autorisé est augmenté de son montant actuel de cent dix millions de dollars des Etats-Unis (110.000.000,- USD) à deux cent millions de dollars des Etats-Unis (200.000.000,- USD) et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, deuxième alinéa.** Le capital autorisé de la société est fixé à deux cent millions de dollars des Etats-Unis (200.000.000,- USD), représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.»

La présente résolution a été adoptée comme suit:

- votes «POUR»:	32.353.723
- votes «CONTRE»:	6.928
- abstentions:	7.789.

Le capital autorisé a été augmenté après que l'assemblée générale ait pris connaissance du rapport spécial du conseil d'administration, repris dans la convocation dont question ci-avant, établi conformément à l'article 32-3 alinéa 5 de la loi sur les sociétés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à fixer des dates d'enregistrement pour les assemblées générales des actionnaires, l'attribution de dividendes et pour d'autres fins spécifiques et d'insérer un nouvel alinéa dans l'article 5 des statuts, précédant immédiatement l'article 6, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5, dernier alinéa:** Aux fins de détermination des actionnaires habilités à une convocation à ou à voter à l'assemblée des actionnaires ou à l'ajournement de celle-ci, ou habilités à recevoir paiement de tout dividende ou d'autre distribution, ou à l'attribution de tous droits, ou habilités à exercer tous droits relatifs à tout changement, conversion ou échange de capital ou pour les besoins de toute action légale, le conseil d'administration peut fixer, à l'avance, un date d'enregistrement, qui ne sera pas éloignée de plus de soixante jours ni de moins de dix jours avant la date d'une telle assemblée, ni de plus de cinquante jours avant toute autre action.»

La présente résolution a été adoptée comme suit:

- votes «POUR»:	30.310.293
- votes «CONTRE»:	1.867
- abstentions:	2.056.280.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'éliminer la possibilité pour les actionnaires d'opter pour des actions au porteur et de modifier en conséquence le huitième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, huitième alinéa:** Les actions seront émises sous forme nominative, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement.»

La présente résolution a été adoptée comme suit:

- votes «POUR»:	30.299.205
- votes «CONTRE»:	8.369
- abstentions:	2.060.866.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. van Ophem, L. Lazard, G. Arendt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juillet 2000.

G. Lecuit.

(39429/220/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

**CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 65.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

G. Lecuit.

(39430/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

40650

**ARBECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.432.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2000.

ARBECO S.A.  
A. Boonen-Misson  
Administrateur-Délégué

(39400/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**ATAG GESTION DE FORTUNE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 45.008.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 30 mai 2000 que Monsieur Patrick Useldinger, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, et Monsieur Lukas Zaugg, demeurant à Luxembourg, ont été nommés directeurs, responsables de la gestion journalière avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2000.

Il ressort d'une résolution du Conseil d'Administration du 7 juillet 2000 que Monsieur Ralph Sauser, membre de la direction de AAM ATAG ASSET MANAGEMENT, demeurant à CH-8806 Bäch, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Fridolin Voegeli, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.  
Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39403/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**AVIABEL RE.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 48.216.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2000*

*Quatrième résolution: Nominations.*

a) Les mandats de MM. J. Verwilghen, J. Cosyns, M. Savinien, P. Vande Wal et les sociétés AVIABEL S.A. et SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. M. J. Verwilghen ne se représentant pas, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de réduire le nombre d'administrateurs à 5.

MM. J. Cosyns, M. Savinien, P. Vande Wal et les sociétés AVIABEL S.A. et SOGECORE S.A. se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus, à l'unanimité, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS & GUERARD est reconduit, à l'unanimité, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39411/689/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**BLUE DOG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.763.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 23, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2000.

(39418/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.486.

—  
Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour ordre  
ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A.  
Signature

(39406/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.486.

—  
Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour ordre  
ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A.  
Signature

(39407/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.486.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 juillet 2000 que, suite à la démission de Messieurs Jean-Marie Theis et Fred Alessio de leurs fonctions d'administrateurs, ont été nommés administrateurs en remplacement:

- Monsieur Albert Schiltz, demeurant à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber;
- Monsieur Aniel Gallo, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39405/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**AVAFIN RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.181.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2000*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Alain Dieryck, Jan Suykens ainsi que de la société J. VAN BREDA & CO REINSURANCE MANAGEMENT S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

*Cinquième résolution: Modification de la devise du capital social en Euro*

L'Assemblée confirme la modification de la devise du capital social en Euro à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Pour la Société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39410/689/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**C.E.W., CENTRAL EUROPA WINE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 63.248.

L'an deux mille, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRAL EUROPA WINE, en abrégé C.E.W. ayant son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.248, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 371 du 20 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Demianoff, administrateur de sociétés, demeurant à B-4020 Liège, 19, rue Chafnay.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, employée privée, demeurant à L-7396 Hünsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Masset, administrateur de sociétés, demeurant à L-1220 Luxembourg, 252, rue de Beggen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du Jour:*

1.- Changement de l'objet social et modification afférente de l'article deux des statuts pour en lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'import et l'export de vins et de spiritueux, d'articles alimentaires divers, d'articles accessoires et de pièces de rechange pour l'industrie vitivinicole, pour l'industrie alimentaire et pour l'horeca, d'articles accessoires et de pièces de rechange diverses à l'exclusion des armes,

- le commerce, l'activité de grossiste import et export de tous types d'articles et spécialement l'intervention en qualité d'acteur intermédiaire commercial autonome sur le marché pétrolier et produits dérivés par une valorisation de son know-how et de son goodwill;

- intermédiaire commercial au sens large;

- la reprise et l'exploitation de fonds de commerce;

- le rachat et le développement d'entreprises commerciales;

- la consultance, l'assistance à l'organisation et le management de sociétés commerciales, en ce compris les domaines informatiques et publicitaires;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2.- Transfert du siège social de L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

5.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6.- Souscription et libération intégrale.

7.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 31.000,- EUR soit représenté par 1.240 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR, chacune entièrement libérée.

8.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Changement de l'objet social et modification afférente de l'article deux des statuts pour en lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'import et l'export de vins et de spiritueux, d'articles alimentaires divers, d'articles accessoires et de pièces de rechange pour l'industrie vitivinicole, pour l'industrie alimentaire et pour l'horeca, d'articles accessoires et de pièces de rechange diverses à l'exclusion des armes,
- le commerce, l'activité de grossiste import et export de tous types d'articles et spécialement l'intervention en qualité d'acteur intermédiaire commercial autonome sur le marché pétrolier et produits dérivés par une valorisation de son know-how et de son goodwill;
- intermédiaire commercial au sens large;
- la reprise et l'exploitation de fonds de commerce;
- le rachat et le développement d'entreprises commerciales;
- la consultance, l'assistance à l'organisation et le management de sociétés commerciales, en ce compris les domaines informatiques et publicitaires;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de de L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en Euro, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euro (30.986,69 EUR).

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un Euro (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euro (30.986,69 EUR) à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

*Sixième résolution*

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Le montant de treize virgule trente et un Euro (13,31 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société CENTRAL EUROPA WINE en abrégé C.E.W., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

*Huitième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 536,91 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Steinfort, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Demianoff, B. Wahl, J. Masset, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2000, vol. 510, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Weniger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2000.

J. Seckler.

(39434/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

**C.E.W., CENTRAL EUROPA WINE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 63.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2000.

J. Seckler.

(39435/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**ATHENUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.014.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

ATHENUM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(39404/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**AUTOSTRAD FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 16.908.

Following the resolution taken by the Ordinary General Meeting of the Shareholders on June 28th 2000 which appointed a new Board of Directors for the year 2000, the Board, in accordance with the art. 53 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies and with the art. 11 and 15 of the Articles of Incorporation, takes the following resolutions:

- Mr Alessandro Pirzio Biroli, Chairman of the Board, is entitled to sign on behalf of the company and will represent it by his sole signature.

- The mandate for the daily management of the company's activity is conferred to the Director Rémy Meneguz together with the related powers as detailed here below. In particular he is authorized:

\* to issue or payment orders up to the amount of Euros 100.000 for each transaction duly approved by the Board;

\* to sign any confirmation letter, telex or any correspondence in connection with the daily operations-concerning both principal and interest of the same lines of credit;

\* to sign any order, receipt, quittance or invoice in connection with any payment to public agencies up to the amount of or countervalue of Euros 100.000 for each transaction;

\* to sign the correspondence concerning the communication of any information regarding the company.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39408/058/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**FINGAMMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 47.729.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2000*

Le nouveau siège social est établi au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Décharge est donnée aux administrateurs, Messieurs Lanners René et Diederich George et au commissaire aux comptes, Madame Scheifer-Gillen Romaine, démissionnaires le 31 mars 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
FINGAMMA S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39499/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

40655

**AUXINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.464.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour ordre  
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.  
Signature

(39409/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**AXIOME DE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 29.818.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2000*

*Sixième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Jean-Yves Bouffault, Pierre Busnel et de la société SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit, à l'unanimité, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39412/689/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**BOURBON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,  
(anc. MASSIVE S.A., Société Anonyme).**

*Nominations*

La durée du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à la fin de la présente Assemblée Générale, le Conseil propose à l'Assemblée les nominations suivantes:

Sont reconduits comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001:

- Monsieur Raymond Kirsch, docteur en droit, demeurant à Steinsel, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Henri Germeaux, diplômé H.E.C. Paris, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Kraus, docteur en droit, demeurant à Bertrange.

Est reconduit comme Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001, Monsieur Jean Fell, demeurant à Strassen.

Certifié sincère et conforme  
Pour BOURBON IMMOBILIERE SA.  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 540, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39419/012/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**COMPTOIR INTERNATIONAL DU PAPIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 187, route de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 24.586.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Signature.

(39448/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

---

**COMPTOIR INTERNATIONAL DU PAPIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 187, route de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 24.586.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 5 mai 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Administrateurs: Monsieur Paul Jost, administrateur-délégué  
demeurant à Luxembourg;  
Monsieur Romain Crelot,  
administrateur demeurant à Dudelange;  
Dr. Heiner Klein, administrateur  
demeurant à Heusweiler.

Commissaire aux comptes: Madame Maggy Harpes  
demeurant à Dudelange.

Pétange, le 5 mai 2000.

*Pour la société*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39447/762/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.

**CARIFAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 51.511.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2000*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Suite à la démission de M. Gustave Stoffel, M. Patrick Ehrhardt a été coopté en tant qu'Administrateur. L'Assemblée en prend acte et remercie M. Gustave Stoffel pour sa contribution au développement de la société.

Les mandats de MM. Frederico Franzina, Patrick Ehrhardt et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit, à l'unanimité, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

*Cinquième résolution: Modification de la devise du capital social en Euro*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver la décision du Conseil d'Administration du 10 avril 2000, de modifier la devise du capital social en Euro à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000. La comptabilité de la société sera donc établie en Euro à partir de cette date.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 89, case 12. – Reçu 12 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39428/689/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2000.